

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 3

Artikel: L'approvisionnement de notre pays dans les situations critiques
Autor: Steiner, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'approvisionnement de notre pays dans les situations critiques

Dr h.c. Max Steiner

On ne connaît que sommairement l'existence dans notre pays d'organes travaillant avec constance et intensité à une tâche importante: assurer et préserver, même en situation de crise quelle qu'elle soit, les bases fondamentales nécessaires à la vie et au travail de notre population face aux difficultés auxquelles se heurte l'importation et aux impasses sur lesquelles elles débouchent. Jusqu'à ce jour, on a peu écrit sur la défense économique qui s'étend aux mesures prises pour le cas de guerre. La raison en est que ces mesures sont largement soustraites à la publicité pour des motifs divers, car elles relèvent finalement de la défense nationale. Il y a toutefois des cas où les préparatifs étendus, entrepris en prévision de crises et de situations critiques et dont l'importance est éminente dans le vaste secteur de notre production industrielle et de produits alimentaires, rejoignent les événements du présent. On peut alors tenter, pour déterminer la position adoptée, d'aborder une partie de ces mesures préparatoires.

Ce rapport présente surtout les parties des dispositions concernant la planification et la défense économique, lesquelles apportèrent, ces dernières années, non seulement des connaissances nouvelles, mais aussi des solutions. Le domaine que nous allons étudier est directement lié à la capacité de fonctionnement de notre économie et à notre base d'alimentation. En introduction, signalons la rédaction d'un nouvel article constitutionnel, mis au point par les Commissions parlementaires sur l'approvisionnement du pays.

Nous ne nous attarderons pas davantage aux travaux législatifs en cours. Cependant, un renseignement quant aux objectifs peut être intéressant. Le but du nouveau droit serait de:

– Garantir en tout temps l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables et les prestations de services d'importance vitale.



Les conserves-maison peuvent aussi servir de provisions de secours.

– Les mesures propres à garantir l'approvisionnement sont fixées selon le degré d'importance vitale et la nature des marchandises et des services.

Se trouvera ensuite la définition des marchandises et services d'importance vitale; on les considère comme tels s'ils remplissent les conditions suivantes:

– s'ils sont nécessaires pour résister en cas de menace et pour surmonter des situations de pénurie et d'urgence ou qui servent à maintenir un niveau de vie adéquat pour notre population ainsi qu'à préserver l'infrastructure économique sur laquelle il est fondé, notamment:
 – les denrées alimentaires, médicaments, matières auxiliaires et

premières pour l'agriculture, l'industrie et l'artisanat; les agents énergétiques y compris les moyens servant à la production, – l'exploitation des services de transport et de transmission ainsi que l'aménagement de possibilités d'entreposage.

Remarques sur l'organisation de la défense nationale économique

Sous la direction du chef du Département fédéral de l'économie publique et du délégué qui lui est directement affecté, les questions de défense économique sont confiées d'une part à des organes de la Confédération, d'autre part à une forte organisation de milice largement diversifiée. L'ensemble du travail est réparti en sept offices dont les principaux sont:

l'Office de guerre de l'alimentation = OGA

l'Office de guerre de l'industrie et du travail = OGIT

l'Office de guerre des transports = OGT

qui disposent de divers services d'état-major dirigés chacun par un chef de section.

Les organes de la Confédération travaillent à plein temps, tandis que l'organisation de milice, dans le secteur de la défense économique, s'appuie sur des spécialistes de l'économie privée, se mettant bénévolement à disposition, en plus de leurs astreignantes activités professionnelles. Fort de 167 personnes, le service de milice de l'Office de guerre de l'industrie et du travail, par exemple, se compose exclusivement de personnalités de l'économie suisse au sens large et se groupe en différents secteurs dont voici la liste:

- Fer et machines
- Chimie et produits pharmaceutiques
- Carburants et combustibles
- Bois
- Electricité
- Matériaux de construction
- Papier et cellulose
- Textiles
- Cuir et chaussures
- Caoutchouc et matières synthétiques

Récupération des matériaux usagés
Il convient encore de mentionner la section de la main-d'œuvre à qui incombe la réglementation du travail pour toute l'économie de guerre en accord avec les organes de l'approvisionnement de l'armée.

Des programmes de travail coordonnés et une ordonnance judicieuse des compétences permettent l'étude systématique de tâches fort vastes. Un compte rendu est établi lors d'une conférence qui a toujours lieu en fin d'année, en étroite collaboration avec le Délégué. Cette séance sert aussi et surtout à fixer les nouveaux objectifs des activités. Les problèmes particulièrement vastes ou de portée fondamentale sont traités dans des groupes chargés des projets. Le chef du Département de l'économie publique, de son côté, détermine les buts lors d'une assemblée annuelle avec tous les chefs d'office et de section.

Genre et ampleur des crises possibles ou potentielles de l'approvisionnement

Les mesures se basent et s'orientent essentiellement d'après deux facteurs: appréciation et importance de l'ampleur ainsi que des conséquences de perturbations et pénuries éventuelles



Même en temps de paix, de petites ou de grandes catastrophes peuvent provoquer des situations critiques. C'est alors qu'on apprécie l'existence de réserves de secours.

dans le secteur de l'approvisionnement auxquelles notre pays peut lui aussi être confronté tôt ou tard. Quelques exemples montrent quelles sont les possibilités envisagées sur le plan de l'approvisionnement:

- embargo possible sur le pétrole,
- difficultés d'importations à la suite de grèves ou de troubles à l'étranger,
- importations perturbées pour raisons politiques (moyens de pression),
- pénurie en Suisse et à l'étranger.

On peut aussi envisager:

- difficultés d'importation dues à des conflits armés entre Etats fournisseurs,
- catastrophes dans notre pays, sabotages et destructions volontaires, comme aussi
- pertes de sources d'approvisionnement qui, dans le monde entier, sont en voie d'épuisement.

Ces événements, quelle que soit leur nature, se manifesteront forcément sous forme de pénurie dans notre pays. Pour pouvoir y faire face avec rapidité et efficacité, l'action de la défense économique doit porter avant toute chose sur la planification et la préparation (en se montrant prévoyant au vrai sens du mot). Il faut mettre en évidence les effets possibles et y parer au moyen de mesures adéquates, préparées avec soin. Notre économie pourrait-elle continuer la production en cas de crise? Dans des phases de difficultés cumulées, saurait-elle s'adapter et conserver sa vitalité? Cela dépend d'une part d'un travail préliminaire systématique et des préparatifs qui s'imposent, d'autre part de la juste appréciation des rela-

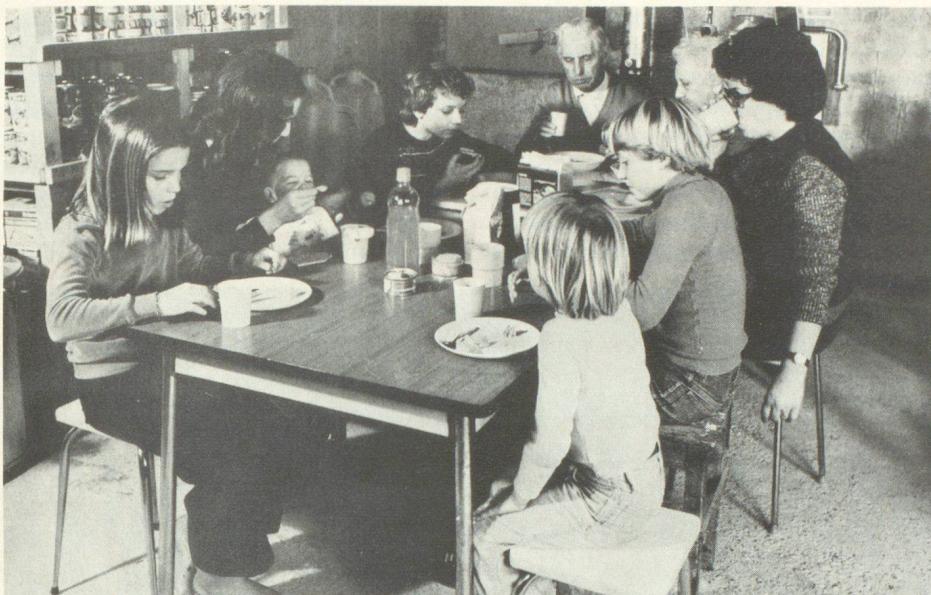
tions économiques dans notre pays. A ce propos, soulignons que seule l'expérience pratique permet de développer des solutions applicables et d'en prendre la responsabilité.

Il faut donc mettre ces solutions à l'épreuve. La théorie ne suffit pas; elle doit être corroborée par la pratique.

C'est dans ce sens que les questions suivantes ont été élucidées: Que faire, par exemple, si l'apport de carburants et de combustibles fluides tarissait une fois de plus? Qu'envisager si les matières premières indispensables à notre industrie chimique ne s'obtenaient plus? Comment réagir au cas où, pour des raisons imprévisibles, des régions entières du pays seraient coupées pendant un certain temps du réseau principal de distribution d'électricité? Quelles mesures prévoir dans l'hypothèse où il faudrait remplacer les roulements à bille, les ampoules et les pneus si la fabrication arrêtait chez nous et assurer les matériaux nécessaires à la production d'emballages pour le lait? Toujours à titre d'exemple, quelles dispositions prendre au cas où certains aliments auxquels nous sommes habitués viendraient à manquer et que notre agriculture ne puisse les produire, du moins pas assez rapidement?

A ce sujet, il est utile de se remémorer le volume de la consommation à couvrir quotidiennement dans notre pays. Voici quelques chiffres à cet effet; on importe chaque mois en Suisse (données 1976/1977):

- 1 052 800 tonnes de carburant et de combustibles
- 135 650 tonnes de fer et d'acier
- 284 000 tonnes de produits chimiques



Toute la famille peut survivre dans l'abri.



Les réserves de secours ne comprennent pas seulement des denrées alimentaires, mais aussi de l'eau. Pour ce genre de réserve, récipients en matière synthétique et eau minérale conviennent particulièrement.

- 121 360 tonnes de vivres et denrées alimentaires
- 116 400 tonnes de fourrage concentré

Recherchant des solutions utilisables, mais avant tout efficaces dans le cadre de la défense nationale économique, on se base au demeurant sur le raisonnement suivant: outre les troubles et phases critiques de courte durée peuvent se produire des crises de longue haleine, qui auraient inéluctablement de multiples et profondes répercus-

sions sur la marche de nombreux secteurs de notre production. L'actualité nous enseigne de toute évidence à quel point le monde est devenu instable et combien il serait dangereux de croire que notre pays peut compter sur l'approvisionnement régulier et bien équilibré qui, jour pour jour, nous semble aller de soi. Pour être à même de faire aussi face à des situations vraiment critiques, les mesures de défense économique sont étayées essentiellement par quatre piliers:

- assurer aussi bien que possible l'approvisionnement par des canaux de fournisseurs sûrs grâce aux relations internationales de nos importateurs, de l'industrie, du commerce et de nos autorités,
- constituer en suffisance dans des entrepôts des réserves supérieures à la consommation proprement dite, y compris les stocks obligatoires,
- préparer le contingentement au moment où des restrictions s'imposent (apport inférieur à la consommation),
- préparer, enfin, le rationnement intégral en cas de pénurie caractérisée.

Systématique du contingentement et du rationnement, vaste catalogue d'exigences (avec traitement électronique de l'information)

Durant la Seconde Guerre mondiale, le rationnement des denrées alimentaires, par exemple, s'effectuait — comme on s'en souvient — au moyen de la remise de coupons qui octroyaient à leur propriétaire le droit de se procurer la quantité de marchandises attribuée. Signalons à ce propos que le rationnement alimentaire est assuré aujourd'hui encore, en

ce sens que les communes disposent de feuilles de coupons d'ancien système, prêtes à être utilisées.

Les expériences et surtout les immenses progrès réalisés dans le domaine moderne du traitement de l'information ont permis, ces dernières années, des études et travaux étendus et systématiques dans le cadre de l'Office de guerre de l'alimentation. Ces études avaient pour but de développer des systèmes de rationnement permettant le large emploi des avantages du traitement moderne de l'information. Le secteur du rationnement devait ainsi atteindre le niveau de rendement de l'industrie, par exemple, et s'y maintenir. La situation de départ était nettement établie: les problèmes du secteur du ravitaillement paraissent faits sur mesure pour le traitement électronique de l'information. En effet, c'est un cas typique d'assortiments d'articles connus et relativement stables, mais accusant un taux très élevé de mutations. L'un des buts visait surtout à automatiser le tri et le rassemblement des coupons — travail exécuté pendant la Seconde Guerre mondiale par des milliers de personnes engagées à cette fin. Il fallait aussi déterminer le volume de la consommation, ce qui entraîna une surveillance formant à son tour l'assise qui doit permettre de diriger la production.

Nous ne nous sommes pas bornés à demander à notre groupe chargé des projets — en particulier à nos collaborateurs scientifiques — de formuler les tâches d'une manière générale, mais:

- d'élaborer une solution flexible et adaptable si possible à tous les secteurs de la réglementation,
- de rechercher une systématique économique, donc apte à diminuer les frais,
- d'assurer la transparence à tous les niveaux,
- de développer un procédé sûr, à l'épreuve des fraudes, ainsi qu'un système de contrôle,
- d'employer des agrégats TEI de provenance suisse (indépendance aussi grande que possible face à l'étranger).

Nous constatons avec satisfaction que ces questions ont été résolues, que l'exploitation électronique de l'information est possible et que les progrès qui ont été réalisés représentent une transformation radicale en la matière. Que l'on juge des systèmes de traitement électronique de l'information dans les secteurs les plus divers de l'administration, de l'industrie, des banques ainsi que dans le domaine de la recherche scientifique. Force est de reconnaître qu'il existe également en matière

d'approvisionnement dirigé, nous ne saurions plus nous passer de cette technologie dont le développement est foudroyant. Ainsi, par exemple, un rationnement des carburants et combustibles, des textiles, des chaussures, particulièrement aussi des denrées alimentaires – s'il fallait y recourir – n'est plus concevable sans l'aide des informations traitées électroniquement (bon d'achat). Les systèmes actuellement préparés et toujours en vigueur ne seront remplacés que quand des solutions nouvelles auront fait leurs preuves pratiques. Par ailleurs, c'est la seule méthode qui permette de répondre aux exigences élevées et complexes posées à un système de rationnement. En voici quelques-unes:

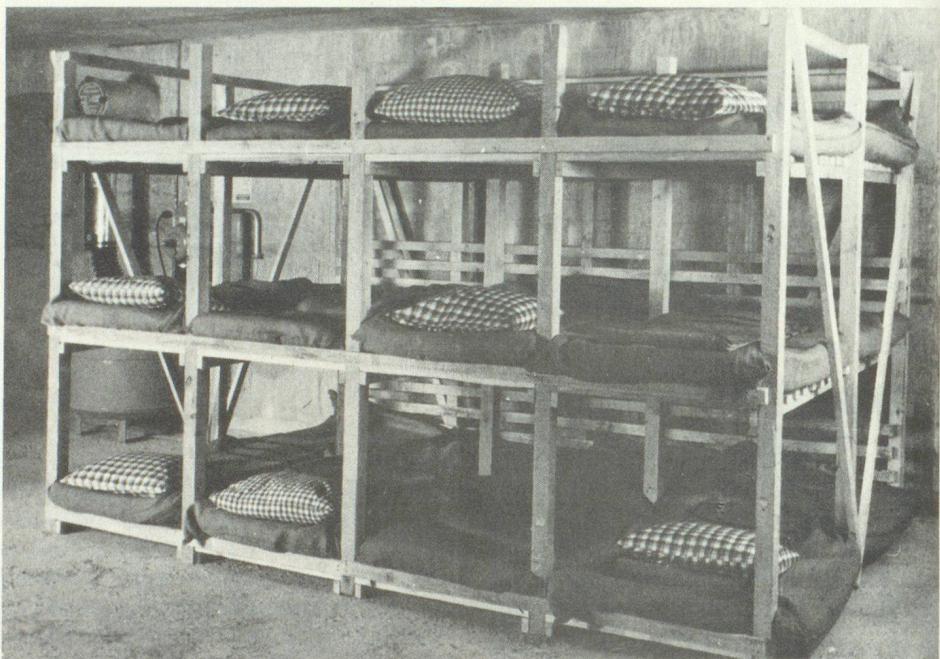
- distribution équitable et rapide des marchandises
- solution moderne, sûre et simple
- système simplifiant le travail
- circulation en circuit fermé

Les progrès réalisés jusqu'à présent dans les travaux préparatoires relevant de l'économie de guerre sont en tout point réjouissants. Néanmoins, une constatation significative s'impose: on ne peut assumer la responsabilité d'un système de rationnement que quand la moindre des phases a été minutieusement testée à plusieurs reprises. Il ne faut pas craindre cette

mise à l'épreuve, même s'il n'est pas facile de simuler et d'expérimenter une phase du rationnement en circuit fermé. Les dépenses faites à cette fin représentent un bon investissement.

La défense nationale économique devra toujours prévoir des mesures de direction et de contrôle permettant

d'assurer à notre peuple les bases vitales. Les très nombreux processus que cela implique ne peuvent être déclenchés et maîtrisés qu'avec le concours des moyens techniques modernes. Les travaux préparatoires ont heureusement atteint un niveau tel qu'on est en droit de bien présager de l'avenir.



Pour équiper un abri, les réserves alimentaires ne suffisent pas; il faut également des lits appropriés.

La Sarine – die Saane

La maison Verlag Vogt-Schild AG, Solothurn, en collaboration avec les Editions Saint-Paul, Fribourg, a sorti, vers la fin 1978, un magnifique ouvrage «La Sarine – die Saane», qui fait partie d'une collection commencée en 1969 par Vogt-Schild, à Soleure, et vouée aux rivières de Suisse.

C'est un superbe livre bilingue, avec texte français d'Eric E. Thilo, traduction allemande d'Ernest B. Steffan et photographie de René Bersier.

Je veux le lire et bien le relire avant de vous en parler plus longuement

dans un prochain numéro de notre revue.

Comme Fribourgeois, je suis fier de cette Sarine–Saane, et content de voir reconnu le lien qu'elle est entre deux langues, deux cultures, deux religions, entre l'ancien et le moderne, elle qui connaît quatre cantons, Valais, Berne, Vaud et Fribourg, avant de se jeter dans l'Aar.

Je félicite et remercie la maison Vogt-Schild, spécialement sa dynamique administratrice, Mlle E. Zobrist, d'avoir fait ce magnifique cadeau de fête à tous ceux qui aiment notre pays, ses beautés, ses rivières, et qui apprendront ainsi à l'aimer encore plus.

*Ch. Reichler
Président de l'Association
fribourgeoise pour la protection civile*

La Sarine – die Saane

Un texte français et allemand, un ouvrage relié, 248 pages dont 147 pages d'illustrations en couleurs et en noir et blanc. Format 21,5×28 cm. Au prix de 69 francs.

Texte français: Eric E. Thilo

Deutsche Übersetzung:

Ernest B. Steffan

Photographie: René Bersier

Verlag Vogt-Schild AG, Solothurn

Editions Saint-Paul, Fribourg



25e Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection des civils

Le 25e anniversaire de l'Union sera célébré les **samedi et dimanche 15 et 16 septembre 1979**, à l'occasion de l'Assemblée des délégués qui aura lieu à Langnau, en Emmental. La journée de samedi comportera une partie officielle avec programme spécial et une partie facultative qui se tiendra du samedi soir au dimanche à midi. Les invitations et les documents seront expédiés au début de juillet. Veuillez d'ores et déjà réserver ces dates.